



Organiser un événement sportif

Organiser un événement sportif s'apparente de plus en plus à un parcours du combattant tant les contraintes sont nombreuses et complexes...

Juridiques, administratives, financières ou sécuritaires, elles constituent un savant jeu de l'oie où les associations doivent faire preuve d'enthousiasme et de pugnacité.

MOTO-CROSS, COURSES CYCLISTES, ETC.

Casse-tête et parcours d'obstacles

Pour organiser une manifestation sportive, il faut du courage et de l'obstination. Petit florilège de témoignages puisés dans le réseau Ufolep.

Même une course aussi mythique que l'Enduro du Touquet, créé il y a plus de 30 ans par Thierry Sabine et qui attire chaque année quelque 1 200 pilotes et plus de 300 000 spectateurs, a bien failli disparaître du paysage. À quelques jours de l'édition 2003, le tribunal administratif de Lille déclarait illégale la décision du préfet auto-

risant la course... Celle-ci a quand même pu se dérouler, mais pour sauver l'épreuve le tracé a dû être complètement revu en évitant, sous la pression d'associations de protection de la nature, les fameuses dunes qui faisaient le sel – le sable – de la course. Le tracé ne respectait pas en effet certains espaces classés en « zone naturelle d'intérêt écologique ». Désormais, la course se déroule sur la plage,

avec des reliefs spécialement conçus pour l'occasion.

CAHIER DES CHARGES

Si l'on peut se féliciter que la protection de l'environnement soit désormais prise en compte dans l'organisation des manifestations sportives, cet exemple souligne le poids des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur elles.

L'UFOLEP, COMBIEN DE MANIFESTATIONS ?

Impossible d'en donner le nombre exact et d'en préciser le profil-type, tant les manifestations sportives organisées sous l'égide de l'Ufolep sont nombreuses et diverses ! En effet, beaucoup de nos 9 500 associations locales en organisent au moins une, avec de quelques dizaines à plusieurs milliers de participants pour les plus populaires ! Ce à quoi il faut ajouter les calendriers des manifestations suscitées par nos comités départementaux et régionaux ! Un inventaire à la Prévert qui deviendrait vite fastidieux...

Il est en revanche plus facile de cerner l'importance des épreuves nationales – championnats, critères et autres rassemblements. L'an passé, 54 manifestations nationales ont réuni plus de 20 000 participants. Les très féminines activités d'expression y ont contribué pour beaucoup puisque la gymnastique sportive (6 036) et la GRS (1 585) totalisent la bagatelle de 7 621 concurrent(e)s ! En comparaison, les coupes et rassemblements de football ont rassemblé un peu moins de 1 600 participants, et le grand rendez-vous annuel de natation plus de 800 nageuses et nageurs. Et si certaines disciplines rassemblent moins d'une centaine de participants, des efforts ont été faits pour les regrouper et leur donner ainsi plus d'impact et de visibilité.

Par ailleurs, à l'occasion de ses 80 ans, l'Ufolep a « labellisé » des

manifestations privilégiant la dimension loisir et la multiactivité : 14 événements nationaux, 18 manifestations départementales ou régionales et 28 projets en faveur des pratiques familiales. Il convient aussi de faire un sort particulier aux sports mécaniques auto et moto et à la grande famille du vélo. En plus des championnats nationaux, ces activités proposent des calendriers si denses qu'ils font l'objet de publications spécifiques. À lui seul, le trophée national Ufolep des Brevets de randonneur sportif (BRS) a ainsi réuni l'an passé 8511 cyclistes en 8 épreuves ! Pour ces courses qui peuvent rassembler 2500 concurrents, il faut mobiliser jusqu'à 300 signaleurs, 8 commissaires de course, 40 véhicules, 3 médecins, 4 ambulances, 15 secouristes, deux fois 500 m de barrières, etc. Et, last but not least, une bonne centaine de personnes pour l'accueil, l'installation et le ravitaillement ! * ● P.H.B.

* Côté sports mécaniques, un Super Trophée de France de moto-cross demande 25 commissaires de piste et autant d'officiels (contrôles, direction de course, pointage et classements), plus 10 personnes à l'accueil, 10 à la restauration et aux buvettes, 5 pour l'entretien de la piste... Pareil, voire plus encore, pour les nationaux Ufolep de sport auto, qu'il s'agisse de poursuite sur terre, de kart-cross ou de trial 4 x 4. D'autres disciplines sont également très exigeantes en bénévoles. Ainsi, une manifestation d'athlétisme sur piste mobilise une bonne centaine de bonnes volontés et, outre la logistique, un national de gymnastique exige près de 300 juges officiels !



En jeu

Le sprint final du National de cyclospor Ufolep 2008.



Des contraintes de plus en plus lourdes et complexes qu'il n'est pas toujours facile de maîtriser... *«C'est pourquoi, quel que soit l'ampleur ou le type de la manifestation, les organisateurs ont tout intérêt à se conformer précisément à un cahier des charges très complet»*, explique Bruno Douillard, délégué Ufolep de Loire-Atlantique, qui préside chaque année à l'organisation d'un raid sport nature, de compétitions de skateboard ou de volley acrobatique mais aussi d'épreuves nationales, à raison d'une ou deux par saison. Le comité départemental met donc à la disposition de ses membres un cahier des charges type, *«une boîte à outils que l'on modifie selon la manifestation et qui liste, sur une quinzaine de pages, tout ce qu'un organisateur ne doit pas oublier!»*.

Les commissions techniques départementales, spécialisées chacune dans un sport en particulier, sont là elles aussi pour accompagner les clubs, tout comme les commissions nationales lorsqu'il s'agit d'organiser des championnats nationaux. La liste des démarches à effectuer est longue et varie en effet selon les disciplines... *«Et quand on a le nez dans le guidon, on a vite fait d'oublier de vérifier son assurance ou de payer les droits de la Sacem»*, souligne un habitué.

Premier lot de contraintes incontournables quelle que soit l'épreuve, les formalités administratives, c'est à dire le dossier à transmettre à la préfecture ou sous-préfecture. *«Celles-ci sont de plus en plus lourdes, tant les préfectures et collectivités territoriales ont désormais tendance à pratiquer la politique du parapluie afin de se protéger au maximum en cas de pépin»*, résume Michel Coeugniet, élu national Ufolep et responsable d'un club moto du Pas-de-Calais qui organise régulièrement des compétitions de cross et de trial.

Si, il y a encore une dizaine d'années, un coup de fil pouvait suffire pour obtenir une autorisation, celle-ci doit aujourd'hui faire l'objet d'une demande écrite avec une réponse par courrier. *«Nous procédons ainsi afin de conserver une trace écrite de toutes les autorisations»*, précise Bruno Douillard. Car rien n'échappe à la vigilance administrative : même un lâcher de ballons doit faire l'objet d'une demande officielle ! Résultat, le dossier transmis à l'administration compte facilement une trentaine de pages...

«Nous encourageons les organisateurs à présenter des dossiers bien ficelés, complets et qui respectent les délais, car l'administration a vite fait de juger du sérieux d'une manifestation»,

souligne Jean-Claude Durand, responsable de la commission nationale des activités cyclistes qui, outre plusieurs championnats nationaux, organise un Trophée de Brevet de randonneur sportif en plusieurs étapes (voir encadré p.10). Ainsi, en cas de refus, la direction technique nationale de l'Ufolep peut intervenir pour tenter de débloquer la situation.

Conséquence directe de ce renforcement des procédures : un allongement certain des délais de préparation. Impossible désormais d'obtenir ces autorisations au pied levé, deux mois avant l'échéance. *«Plus tôt on s'y prend, mieux c'est!»* souligne Bruno Douillard. Fort de son expérience, celui-ci conseille aux organisateurs de relancer la machine pour l'année suivante dès le lendemain de la manifestation, lorsqu'on en dresse le bilan avec les différents partenaires.

SÉCURITÉ TOUS AZIMUTS

C'est sûrement l'aspect qui s'est le plus renforcé au cours de ces dernières années. Qu'il s'agisse de la circulation sur la voie publique, de la mise en place d'un chapiteau, de l'assistance médicale ou même de l'utilisation d'une friteuse, la sécurité est plus que jamais incontournable. *«Et quand on organise une course sur*

► route, les contraintes se resserrent encore bien davantage» constate Olivier Daube, délégué Ufolep de la Gironde, qui prépare actuellement un éco-raïd aventure sur quatre jours. La charge incombe alors aux organisateurs de poster des bénévoles à chaque carrefour ou rond-point, les tracés pouvant par ailleurs être modifiés à la demande des gendarmeries lorsqu'ils empruntent des routes trop fréquentées ou semées de dos d'âne...

«Les préfectures envoient généralement sur place une commission sécurité pour valider le circuit avant la tenue de l'épreuve», souligne Michel Coeugniet. Par exemple, un champ de blé situé à proximité du terrain utilisé peut inciter les pompiers à interdire une manifestation afin d'éliminer tout risque d'incendie.

«Nous avons aussi de plus en plus de mal à trouver des secours disponibles, puisque dans notre département de la Haute-Vienne, seules quatre associations de secours sont homologuées», souligne le délégué Ufolep, Dominique Garcia, responsable notamment de la course cycliste La Limousine. Pour des manifestations type motocross, certaines préfectures exigent même la présence de médecins urgentistes. «Pour un circuit de VTT, il faut que chaque difficulté du parcours soit accessible par les secours, d'où des contraintes fortes», souligne pour sa part Jean-Claude Durand, avec en mémoire le national de VTT de Valence 2007. Conséquence directe du renforcement de ces exigences, une augmentation du poste sécurité dans le budget de l'organisation. «Ce poste

a progressé de 20 à 30% au cours des cinq dernières années», constate Bruno Douillard.

Sécurité aussi pour les infrastructures –type chapiteau– ou la restauration sur place. «Avant, on utilisait des barbecues à gaz. Désormais, les collectivités locales exigent des certificats de sécurité ou l'utilisation de barbecues électriques», explique également le délégué de Loire-Atlantique. Plus question non plus de faire dormir des bénévoles dans les installations afin d'en assurer la garde: il convient de faire appel à des sociétés de gardiennage, avec là aussi un coût supplémentaire (de plusieurs centaines d'euros).

ASSURANCES ET FINANCES

Dès lors, plus que jamais les organisateurs doivent vérifier que l'événement qu'ils souhaitent organiser est bel et bien couvert par leur assurance habituelle, quitte à souscrire une assurance exceptionnelle pour l'occasion. «Les manifestations sportives motorisées soumises à une autorisation préfectorale font l'objet d'une réglementation bien spécifique», rappelle Xavier Laureille, responsable technique de l'Apac, assureur de l'Ufolep. Cette réglementation a en effet changé depuis 2006, le critère majeur étant désormais la présence d'un public venu assister à la manifestation, qu'il s'agisse ou non d'une course chronométrée. «Dans ce cas, les organisateurs devront souscrire une assurance particulière de l'ordre de 300€ pour du trial à quelque 800€ pour du moto-cross», souligne

Xavier Laureille. Il est bon aussi de vérifier que l'association bénéficie bien d'un contrat en responsabilité civile afin de couvrir les risques pour les concurrents, les bénévoles, les commissaires de piste et le public.

On l'aura compris, toutes ces contraintes ont un coût. Le budget global d'un événement sportif a donc tendance naturellement à s'alourdir. «Quand j'ai commencé, on obtenait encore beaucoup de choses gratuitement, se souvient Michel Coeugniet, qui fut aussi délégué départemental. Aujourd'hui, tout se paie!»

Dès lors, l'essentiel des financements étant issu des collectivités publiques, type conseil général ou régional, les organisateurs ne doivent pas lésiner sur la présentation de leur dossier pour convaincre ces instances très sollicitées et qui apprécient d'avoir une visibilité à long terme des événements qu'ils vont soutenir durant l'année. Les collectivités locales, qui participent souvent en mettant à disposition gracieusement leurs installations ou du matériel, hésitent à mettre en plus la main au portefeuille... En ce qui concerne les partenariats privés, les choses sont complexes. «On a du mal à les attirer, d'autant qu'en cette période de crise ce type d'opération n'est pas prioritaire pour eux» souligne Olivier Daube. Certaines manifestations assez coûteuses ont ainsi du mal à trouver leur équilibre. «Pour notre éco-raïd aventure qui se déroulera sur quatre jours en avril, nous misons sur une centaine d'inscrits, à raison de 200€ par

LE PLAYA TOUR, CONTRAINTES FORCE 9 !

En juillet prochain, pas moins de neuf étapes sont au programme de la 3^e édition du Playa Tour. Ce qui multiplie les contraintes pour cette caravane des sports Ufolep.

Le plus compliqué à gérer dans le Playa Tour, c'est encore les marées... Eh oui, quand on propose diverses activités sportives (beach-volley, beach soccer, sandball et beach rugby) difficile de les pratiquer les pieds dans l'eau! Ainsi, l'été prochain à Merlimont (Pas-de-Calais), les bénévoles de l'Ufolep vont devoir démonter et remonter les installations tous les jours pendant trois jours... «On n'avait pas vraiment le choix compte-tenu des dates!» reconnaît Céline Candelier. Mais le jeu en vaut la chandelle. «En 2008, 5 400 personnes ont profité du Playa Tour, sur cinq lieux, de la Méditerranée à la Manche en passant par la côte atlantique, explique Adil El Ouadehe, en charge de la coordination nationale du projet. Cette année, en doublant presque le nombre des étapes, nous attendons 9 000 personnes!» Une belle opération pour faire découvrir des activités nouvelles aux plages et leur donner envie de s'inscrire dans un club Ufolep à

la rentrée... Ne reste plus qu'aux délégations départementales et aux associations locales à se relever les manches pour que l'opération soit réussie...

«Il faut aussi que les collectivités locales jouent le jeu, en autorisant la manifestation sur la plage et en mettant à notre disposition des moyens matériels et même parfois humains», explique Mathieu Carlier, de l'Ufolep Nord. Sans compter l'aspect financier. Au total, une étape représente un coût de 15 000 €, dont 3 000 € accordés par le national, qui fournit aussi les installations gonflables. Reste donc à convaincre, là encore, le conseil général, le centre national de développement du sport, la municipalité et éventuellement d'autres partenaires. Dernier hic: la météo! Car sur les belles plages du Nord, entre Berck et Brédune, le beau temps joue parfois les filles de l'air... ● V.S.



Derrière une partie de beach soccer, toute une organisation



► personne. Si nous n'en avons qu'une cinquantaine, nous serons obligés d'annuler», confie le délégué de la Gironde.

VIVE LES BÉNÉVOLES !

Enfin, une manifestation sportive ne peut se concevoir sans une équipe de bénévoles. «C'est même le premier souci, la première préoccupation ! insiste Jean-Claude Durand. Avant de se lancer, il faut s'entourer d'une équipe motivée à qui l'on transmet sa passion. C'est le moteur de la réussite.» Car une épreuve cycliste ou moto peut nécessiter une centaine de bénévoles le jour J, avec des tâches clairement réparties – accueil, restauration, sécurité – tandis que la

communication et les financements auront été travaillés en amont.

«Souvent, plus la tâche est complexe, plus la motivation des équipes est forte» souligne Michel Coeugnet. Même constat de la part de Dominique Garcia, qui dit ne pas ressentir un quelconque «essoufflement» de la part des bénévoles. Mais si une manifestation bien installée peut espérer bénéficier du soutien fidèle d'une équipe soudée et rôdée à l'exercice, il est parfois moins facile de mobiliser les troupes pour de nouveaux rendez-vous. C'est le cas de Mathieu Carlier dans le Nord, qui chapeaute une à deux manifestations nationales par an, plus une rencontre multisports, un week-end

du sport en famille et une étape du Playa Tour (voir ci-contre). «Pour 2009, nous allons essayer de nous appuyer sur des clubs déjà organisateurs pour combler un manque de moyens humains. Heureusement, nous pouvons compter sur les commissions techniques départementales composées de bénévoles issus de différentes associations.»

Sans les clubs, rien ne serait possible. Et sans la motivation et la passion de tous ceux qui œuvrent depuis plusieurs années, toutes ces manifestations, qui doivent rester avant tout des moments festifs et de plaisir partagé, auraient bien du mal à perdurer... ●

VALÉRIE SARRE

La crise s'invite chez les grands

Le sport auto perd des écuries et des sponsors, le golf des tournois... La crise mondiale met-elle en péril les grands événements sportifs ?

La nouvelle a jeté un froid dans le petit monde de la Formule 1. En décembre, le motoriste Honda annonçait son retrait du circuit tandis que la banque ING, partenaire de Renault, expliquait que la saison 2009 serait sa dernière... En janvier, c'est Mitsubishi qui se désengageait du Dakar, réduisant du même coup l'intérêt sportif – déjà pour le moins discutable – de l'épreuve. Et le moral est tout aussi en berne en rallye ou en catégorie grand tourisme...

La crise serait-elle en train de rattraper le spectacle sportif, aux vertus pourtant distrayantes et dérivatives en période d'austérité? Les grands prix de F1, mais aussi les tournois de tennis ou de golf risquent-ils d'en faire les frais ?

«Les événements sportifs les plus vulnérables se situent sans doute aux deux extrémités de l'échelle économique, analyse Frédéric Bolotny, économiste au Centre de droit et d'économie du sport de Limoges. Les événements type F1 qui drainent des budgets énormes de plusieurs centaines de millions, souvent difficiles à justifier en interne, sont clairement dans l'œil du cyclone. Tout comme l'America's Cup, événement très gourmand financièrement et dont le modèle économique n'a jamais été prouvé.»

C'est aussi le cas du golf, sport élitiste, qui commence à voir certains de ses sponsors s'effondrer. Ainsi, Audi et Swisscom ont abandonné l'Omega European Masters de Crans-Montana (Suisse), tandis que Tiger Woods s'est fait lâcher par General Motors, son partenaire depuis 2001, perdant du coup une rente de 7 millions de dollars. En début d'an-

née, deux tournois de golf, l'European Tour et Golf in Dubai, n'avaient pas encore trouvé les sponsors nécessaires pour assurer la tenue de leur rendez-vous. Et même les JO de Londres 2012 sont à la peine !

En revanche, les événements bordés par des contrats pluriannuels (de 4 à 8 ans selon les cas), avec des partenaires triés sur le volet, ne devraient pas ressentir la crise aussi directement. C'est le cas de Roland-Garros. «Ces budgets de sponsoring, même pour la BNP avec Roland Garros, restent encore relativement modestes, comparés à des investissements publicitaires classiques», souligne d'ailleurs Bruno Molinas, directeur de Sportys, agence spécialisée dans le sponsoring sportif. Et ce spécialiste de citer l'exemple du Crédit Lyonnais, qui a reconduit son contrat avec le Tour de France, ou bien d'Orange, de la Société générale et de la GMF, fidèles au rugby. «Si ces grands investisseurs se retiraient, la nouvelle serait immédiatement visible et sans doute dommageable pour leur image. Cela signifierait qu'ils n'ont plus confiance en l'avenir... Supprimer une campagne de pub télé passera plus inaperçu.»

LA PROXIMITÉ A DE L'AVENIR

À l'autre bout de l'échelle économique, le sponsoring de proximité, sur des événements nationaux ou régionaux de moindre importance, risque de s'affaiblir. «L'investissement des PME, notamment pour ce qui concerne les budgets dits d'hospitalité – invitation de clients sur des événements – va sans doute être revu à la baisse», souligne Frédéric Bolotny. Ainsi, certains sports peu médiatiques comme la lutte – dont la France a récemment organisé les championnats du monde – risquent de se heurter à des difficultés encore plus grandes... «Toutefois, se rassure

Le golf a déjà perdu quelques sponsors et plusieurs tournois.



Bruno Molinas, en temps de crise, il est bon de rappeler que le sponsoring sportif constitue un bon investissement en terme de rapport qualité/prix, puisqu'il s'agit d'un support qui permet de développer toutes sortes d'opérations secondaires.» À condition de bien choisir l'événement ou le sport soutenu. «Aux organisateurs de bien "marketer" leur manifestation en mettant en avant leur spécificité, celle de leurs publics ou de leurs participants, mais aussi en argumentant sur les valeurs fortes propres à leur sport», souligne Frédéric Bolotny. Ce qui se traduit par exemple, dans le foot, par le choix de soutenir aussi la pratique amateur afin de rendre plus «légitime» sa présence auprès de l'équipe de France.

Un sponsoring de type développement durable ou engagement citoyen – comme le fait l'enseigne But à travers son soutien aux arbitres – aurait dès lors des arguments crédibles face à un sponsoring très coûteux, uniquement fondé sur la puissance médiatique. Aux «petits» événements de jouer leur carte pour proposer à des investisseurs tentés de réduire la voilure de miser sur des niches de proximité, porteuses de valeurs et de sens... ● V.S.

Pense-bête pour associations Ufolep

Vous souhaitez organiser un événement sportif ? C'est un signe de vitalité de votre association. Voici néanmoins quelques recommandations pour le faire dans le respect de la législation.

Si les associations des fédérations affinitaires et multisports ont tout autant que d'autres le droit d'organiser des manifestations sportives, elles doivent aussi se plier à des règles. La loi impose notamment de souscrire des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et des pratiquants. De même, en s'affiliant à l'Ufolep, les associations s'obligent à respecter certaines obligations édictées par notre fédération, et notamment les règlements sportifs et disciplinaires.

1. LES AUTORISATIONS

L'administration, responsable du maintien de l'ordre public, impose des contraintes particulières de sécurité. Les associations, par le canal de leur fédération, ont l'obligation de signaler leurs manifestations sportives. Chaque manifestation répond à des exigences propres et à un régime spécifique, voire à plusieurs. Selon le cas, une simple déclaration suffira ; à l'inverse, d'autres organisations seront soumises à autorisation auprès de l'autorité administrative compétente. Le défaut de ces

autorisations expose à des sanctions pénales.

L'autorisation administrative. Elle doit être distinguée de l'autorisation fédérale, une même manifestation pouvant être soumise aux deux régimes. Les épreuves et compétitions sportives, sur la voie publique, sont soumises à autorisation administrative. Sous le terme générique de « voie publique », on entend « toutes les voies qui sont ouvertes à la circulation publique » quel que soit le mode de circulation. L'autorisation ne peut être accordée qu'à une association de type loi 1901 ayant au moins six mois d'existence et affiliée à une fédération sportive agréée. Le décret de 1958 impose également l'autorisation administrative dès lors qu'il y a du public, que l'entrée soit gratuite ou payante. Pour une épreuve de vitesse avec des véhicules terrestres à moteur, le type d'activité est pris en compte et l'administration devra porter son attention sur le fait que les voies ont été interdites à toute autre circulation et que les aménagements assurent efficacement la protection du public et des participants.

L'autorisation particulière de vente et distribution d'alcool. Elle peut être accordée par arrêté du maire pour une durée maximum de 48 h. Cette autorisation est, en fait, dérogatoire au principe de l'interdiction de vente de boissons alcoolisées (groupe IV) dans les enceintes

sportives (cf. *Code de la santé publique*). Elle peut être accordée dans la limite de dix manifestations maximum par an organisées par le même groupement sportif.

L'homologation. Les enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public font l'objet d'une homologation : la demande doit être adressée au préfet huit mois au moins avant la date prévue d'ouverture au public. Les enceintes provisoires aménagées dans les enceintes sportives ne seront ouvertes au public qu'après autorisation délivrée par le maire. C'est une commission de sécurité préfectorale qui est chargée d'homologuer les installations, que ce soit pour la partie réservée au public ou les espaces d'évolution des compétiteurs.

L'agrément. L'agrément est une des conditions de l'obtention de l'arrêté d'autorisation administrative. Il porte sur des points particuliers de la manifestation. C'est, par exemple, le cas des « signaleurs » (cf. *Code de la route* : article L 431-31), car l'organisation d'épreuves sur la voie publique ouverte à la circulation est subordonnée à l'agrément de représentants de la fédération concernée en charge de signaler l'épreuve aux autres usagers de la route. Ces signaleurs doivent être identifiés, majeurs et titulaires du permis de conduire.

La déclaration. Certaines manifestations nécessitent une simple déclaration. C'est le cas pour les randonnées, y compris, pour certaines d'entre elles, lorsqu'elles empruntent la voie publique et qu'elles ne prévoient aucun horaire fixe, aucune moyenne ou classement. Cela est valable pour les concentrations de véhicules terrestres à moteurs lorsqu'elles n'excèdent pas 200 automobiles ou 400 moto ou quads. Au-delà, ces manifestations sont soumises à autorisation. Aujourd'hui, les manifestations à but lucratif réunissant plus de 1500 personnes (d'après le nombre de places assises ou d'après la surface qui leur est réservée) sont soumises à déclaration au maire.

2. LES PROCEDURES

L'obtention de ces déclarations est soumise à des procédures précises. Les modalités d'instruction et d'agrément, les documents à fournir sont précisés pour chaque type d'épreuve ou de manifestation mais aussi d'activité. Les délais fixés visent à permettre à l'administration de prendre position en connaissance de cause.

VÉHICULES TERRESTRES À MOTEUR

Les manifestations comportant la participation de véhicules terrestres à moteur font l'objet d'un régime spécifique (*décret N° 2006-554 du 16 mai 2006*). L'homologation des circuits automobiles ou motocyclistes est en effet accordée par le préfet, après avis des autorités administratives intéressées et sur proposition de la commission départementale des épreuves sportives. Les textes distinguent par ailleurs trois catégories qui se différencient principalement en fonction de la vitesse que peuvent atteindre les véhicules. Il est recommandé de faire appel à un « inspecteur mandaté » pour une visite préalable qui sera consignée dans un rapport : les services préfectoraux sont sensibles à ce genre de démarche. On rappellera aussi que le ministère des Sports a apporté son soutien à l'Ufolep dans le différend qui l'a opposée à la Fédération française de sport automobile (FFSA), laquelle prétendait qu'il était obligatoire de faire appel à l'un de ses « experts » pour l'obtention de ce « certificat de pré-visite ». Ce n'est nullement le cas, et depuis la commission nationale sports mécaniques auto s'est organisée afin que ces visites puissent se faire sous notre entière responsabilité.



Le dossier prévoit, entre autres, selon les activités concernées :

- la demande d'autorisation précisant la nature et la date de l'épreuve, le nombre approximatif de participants, le nom et l'adresse de l'association organisatrice, la fédération à laquelle ce groupement sportif est affilié ainsi que le nom et la qualité de l'auteur de la demande ;
- un extrait du projet de règlement indiquant la nature, les conditions de déroulement de (des) épreuve(s) : formule, nombre, et le cas échéant : caractéristiques des véhicules, etc. une notice descriptive de la configuration des installations (type d'établissement, dimensions, capacités d'accueil du public et des personnes concourant à la réussite de la manifestation, aménagements ...) et/ou parcours - circuit ... (qualification et numéro des voies, longueur, largeur, aménagements, place des organisateurs et officiels ...);
- le plan détaillé, à l'échelle ;
- les mesures et moyens mis en œuvre en application de la réglementation relative à la sécurité des pratiquants et du public (protection contre les risques d'incendie et de panique) les dispositions prises au regard de la réglementation édictée par la fédération délégataire, voire complétée par celle de la fédération agréée sous l'égide de laquelle se déroule la manifestation ;
- une attestation de police d'assurance, souscrite par l'organisateur auprès d'une compagnie agréée, garantissant en responsabilité civile l'ensemble de la manifestation sur la totalité de sa durée, les personnes prêtant leur concours, les participants et le public.

L'organisateur doit préciser les modalités de liaison permanente entre ses responsables chargés de l'organisation mais aussi d'autres moyens de secours (pompiers, hôpitaux, etc.), de sécurité (police, gendarmerie, etc.) et les autorités (mairie, préfecture, etc.). La décision d'autorisation est publiée et notifiée à l'auteur de la demande. La manifestation ne peut débuter qu'après production, par l'organisateur, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, d'une attestation précisant que toutes les prescriptions ont été respectées.

3. LES COMMISSIONS

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité. Elle est compétente pour donner un avis à l'autorité investie du pouvoir de police. Des sous-commissions spécialisées peuvent être créées.

La commission de sécurité routière. L'autorité compétente doit la consulter, avant de prendre sa décision, sur les conditions générales de déroulement de l'épreuve.

Remarque : l'Ufolep doit prendre sa place dans les commissions préfectorales qui lui sont ouvertes. Les compétences et l'investissement de celui qui en ferait partie facilitent les rap-

ports entre les membres de ces commissions.

4. CALENDRIER DES EPREUVES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Dans chaque département, il existe une commission chargée d'arrêter le calendrier spécifique à chacune des disciplines concernées. La présidence de ces commissions n'est pas réservée au représentant de la fédération délégataire concernée.

L'inscription au calendrier ne doit pas faire l'objet d'une « taxe » quelconque (exemples : droit à organiser). S'il y a un coût à régler (exemple : calendrier commun), il ne peut correspondre qu'au coût de fabrication décidé par l'ensemble des comités et organisateurs concernés. Sauf si l'on a demandé au comité départemental de telle ou telle fédération de mettre à disposition des officiels, l'Ufolep n'a aucune redevance à régler (exemple : courses pédestres sur route organisées et gérées exclusivement par l'Ufolep).

5. LES RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur d'une manifestation qui ne respecterait pas les diverses réglementations en vigueur engagerait sa responsabilité. D'une manière générale, c'est celui qui « reçoit » qui a la qualité d'organisateur, que le dommage provienne des installations, des sportifs ou des spectateurs.

Principe de précaution et obligation de moyens. L'organisateur doit s'assurer que tout est conforme aux exigences légales (*cf. ordonnance N° 2006-596, titre III du Code du sport*), ce qui ne le met pas totalement à l'abri en cas de sinistre. Il doit également s'assurer que toutes les dispositions sont prises pour prévenir les désordres susceptibles de mettre en péril les spectateurs et les participants. L'organisateur doit s'assurer que les participants sont titulaires d'une licence attestant de la délivrance

d'un certificat médical ou en possession d'un certificat médical (datant de moins d'un an) attestant la non contre-indication à la pratique sportive concernée. Il doit conserver ces certificats (ou copie conformes) pendant au moins un an.

Principe de sécurité et obligation de résultat. « Les moyens de prévention et de secours doivent être proportionnés au risque ». Sauf obligations imposées sur certaines manifestations, les moyens doivent être adaptés pour qu'une équipe médicale puisse intervenir le plus rapidement possible. Le plan de sécurité doit permettre de déceler les risques, de prévoir la séparation entre les spectateurs et les acteurs de la rencontre, de prévoir les personnels, identifiables en fonction de leur qualité, utiles au maintien de l'ordre et au libre passage des issues d'évacuation, à l'administration des soins et à la gestion des secours. Il lui appartient de décider du maintien ou de l'annulation de la manifestation.

En conclusion, soyez prudents et respectueux de la législation. N'oubliez pas non plus les différentes redevances car l'organisateur est débiteur, envers l'État et les collectivités locales, de redevances diverses : service d'ordre, taxes sur la distribution de boissons alcoolisées ou redevance à la Sacem pour la musique, etc. Mais à part ça, tous nos vœux de grande réussite pour vos organisations! ●

GABRIEL BLOEDÉ, DTN ADJOINT DE L'UFOLEP

• Cet article s'appuie sur le guide *Des aspects juridiques liés à l'organisation d'un événement sportif*, par la commission « Droit du sport » de l'Ordre des avocats du barreau de Lyon, Presses Universitaires du Sport (www.acteursdusport.org), 2008, 236 p, 39 €. Ayez toujours le réflexe de demander conseil auprès de votre délégation départementale Ufolep. Et n'oubliez pas non plus notre guide *Manifestation sportives et développement durable*!



CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Depuis le 1er janvier 2009, les règles internationales concernant les contrôles anti-dopage s'appliquent à toutes les manifestations sportives, et pas seulement les épreuves à caractère national. Ainsi, l'organisateur est censé prévoir des installations particulières pour ces contrôles : un local pour le médecin, un espace d'attente, des toilettes hommes/femmes séparées, des boissons avec capsules... Autant d'éléments, en particulier en termes d'installations, qui ne sont pas toujours disponibles sur le lieu de la manifestation. Sans compter la procédure elle-même, qui prévoit la présence d'un délégué fédéral pour accompagner le médecin et participer au tirage au sort, mais aussi celle d'un accompagnateur par personne contrôlée : des « escortes » qu'il convient de former. L'Ufolep a toujours été précurseur sur le dossier du dopage. Nous sommes donc favorables à ces nouvelles mesures, mais nous demandons un peu de temps pour les mettre en place dans tous les départements. Car, même dans les endroits les plus reculés, l'Agence française de lutte contre le dopage peut décider de venir faire des contrôles, de façon inopinée...

santé La mononucléose, ennemie cachée du sportif

On considère souvent la mononucléose comme une maladie anodine. Erreur ! Elle peut avoir de graves conséquences pour le sportif si celui-ci ne se met pas au repos durant plusieurs mois.

Marie-José Pérec, Roger Federer, Alain Bernard. Outre le fait d'être des sportifs renommés, qu'ont-ils en commun ? Ils ont tous les trois contracté une mononucléose infectieuse ! Celle qu'on appelle souvent la « maladie du baiser » et qui parfois est aussi désignée par une autre périphrase : la « maladie de la bouteille ». « *Le virus Epstein Barr (EBV), responsable de la mononucléose, se transmet en effet par la salive. Comme il est très résistant en milieu extérieur, on peut donc l'attraper simplement en buvant à la même bouteille ou en échangeant un baiser d'amoureux* » explique le docteur Hubert Vidalin, du service de médecine du sport au CHU de Clermont-Ferrand.

TOUS OU PRESQUE

À vrai dire, la mononucléose nous concerne tous ou presque : entre 15 et 35 ans – à l'âge où l'on vit en groupe et où les relations amoureuses sont moins stables – 85 % de la population contracte cette maladie. Chez la plupart des gens, elle passe inaperçue, se limitant à une angine et un peu de fatigue pendant quelques jours. En revanche, elle peut durement frapper les sportifs : certains doivent même renoncer aux entraînements et à la compétition pendant une saison entière, véritablement « terrassés » par l'épuisement.

Les athlètes seraient-ils donc plus fragiles que le commun des mortels, plus sensibles aux virus ? « *Plusieurs études ont démontré que les sportifs, notamment quand ils sont soumis à des entraînements intensifs, se retrouvent en situation de moins bonne défense immunitaire. Ils sont alors particulièrement vulnérables vis-à-vis des germes contaminant la sphère ORL, ce qui est justement le cas du virus de la mononucléose. De plus, il semblerait que les sportifs aient tendance à développer une forme chronique de la maladie plutôt qu'une forme aiguë avec angine. Résultat, le diagnostic de la mononucléose est moins facile à établir...* » constate le docteur Gérard Dine, spécialiste des maladies du sang et de la biologie du sportif au centre hospitalier de Troyes.

De là, une leçon à tirer : tout sportif qui se sent très fatigué, a de plus en plus de mal à assumer ses entraînements et voit ses performances chuter, doit se poser la question de la mononucléose. Et demander à son médecin de lui faire subir un examen sanguin. Car on ne plaisante pas avec cette maladie ! « *Le virus Epstein Barr va se loger dans divers endroits de l'organisme – le foie, les muscles, y compris le muscle cardiaque – et les détériore. Si le sportif ne se met pas au repos et continue à forcer malgré la maladie, il risque de graves lésions hépatiques, musculaires et même cardiaques* » indique le Dr Vidalin.



Début 2008, Roger Federer a souffert d'une mononucléose qui a affecté ses performances.

Voilà qui est clair et malheureusement pas exagéré. Il y a quelques années, la sprinteuse française Marie-José Pérec en a fait la douloureuse expérience. « *En 1998, elle a été hospitalisée pour une myocardite, une atteinte grave du muscle cardiaque. Les examens ont révélé qu'elle avait contracté quelques mois auparavant une mononucléose : sa maladie n'ayant pas été diagnostiquée à ce moment là, la championne avait continué ses entraînements au point de mettre sa vie en danger* » raconte le Dr Dine, qui l'a soignée à l'époque.

CADENCES RALENTIES

Repos. Un mot que les sportifs n'aiment guère entendre, surtout s'ils sont en pleine ascension, ce qui est souvent le cas à l'âge où l'on contracte la mononucléose... Sans parler forcément de Jeux Olympiques, devoir renoncer à une qualification départementale ou régionale ne se fait jamais de gaieté de cœur ! « *Pendant trois à neuf mois selon la force de la mononucléose, il faut accepter d'évoluer au ralenti. Ce qui est interdit, ce sont les efforts intenses. Mais rien n'empêche de maintenir une petite activité physique, de type endurance légère, comme la marche ou le vélo. On peut aussi travailler sa précision, par exemple le shoot dans les sports de ballon. Ou bien faire de la préparation mentale, de la visualisation. Il y a mille manières de ne pas décrocher de son sport et de ne pas déprimer !* » encourage Hubert Vidalin.

Pour celui qui aura eu cette sagesse, la mononucléose ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. La seule trace qu'il en gardera, ce sera quelques anticorps signalant que la maladie est passée par lui et qu'il est désormais immunisé contre elle. Celui qui n'aura pas eu la patience de laisser à son corps le temps de guérir rencontrera « *au pire* » de graves problèmes cardiaques et, « *au mieux* », entraînera une grosse fatigue pendant des mois, voire des années. Dommage, non ? ●

ISABELLE GRAVILLON